

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE RUELLE SUR TOUVRE

Madame Le Maire informe

Suite aux élections municipales du 15 Mars 2026, il est procédé au renouvellement du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Ruelle sur Touvre, lequel anime des actions de solidarités et accompagne les publics les plus défavorisés, en partenariat avec les institutions publiques et privées œuvrant dans le domaine.

En vertu des textes (articles L.123-6, R.123-11 et R.123-12 du code de l'action sociale et des familles) parmi les membres du conseil d'administration du CCAS doivent figurer obligatoirement un représentant de quatre catégories d'associations :

- **Un représentant de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF),**
- **Un représentant des associations de personnes handicapées,**
- **Un représentant des associations de retraités et de personnes âgées,**
- **Un représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.**

Le CCAS de Ruelle sur Touvre est également à la recherche de deux représentants supplémentaires :

- Des associations œuvrant dans le domaine de la santé
- Des associations engagées auprès des jeunes

Lesdites associations sont les bienvenues pour candidater et proposer les personnes susceptibles de les représenter au sein du conseil d'administration du CCAS de Ruelle sur Touvre. Elles sont invitées à adresser à Madame Le Maire une liste comportant au moins trois personnes (sauf impossibilité). Les associations ayant le même objet peuvent proposer une liste commune.

Pour être recevables, les candidatures devront concerner des personnes :

- Dûment mandatées par l'association pour la représenter, étant établi que l'association doit avoir son siège dans le département ;
- Menant des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune ;
- Qui ne sont pas fournisseurs de biens ou de services au CCAS, n'entretiennent aucune relation de prestation à l'égard du CCAS ;
- Qui ne sont pas membres du conseil municipal.

Les mandats des administrateurs élus et nommés du conseil d'administration courront jusqu'aux prochaines élections municipales.

Les listes des personnes présentées par les associations concernées devront parvenir à Madame Le Maire au plus tard le **17 Avril 2026**, sous pli recommandé avec accusé de réception ou être remises à l'accueil du CCAS contre accusé de réception.

Fait à Ruelle sur Touvre, le 02/04/2026

Murielle DEZIER,
Maire de Ruelle sur Touvre,
Présidente du CCAS,

